

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1038 20/08/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 août 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois (6), pour en jouir à Auderville (Manche), est accordé à M. Pottier (Robert), commis principal de 4e classe des Trésoreries coloniales, qui aura accompli le 1er octobre prochain un séjour effectif ininterrompu de deux ans dans le Territoire. M. Pottier, qui appartient au groupe III, voyagera par voie maritime de Djibouti à Marseille et par voie ferrée de Marseille à Auderville (Manche), aux frais du budget local de la Côte Française des Somalis.